

# Taux de satisfaction clients : 97%

Taux de présentation à l'examen sur 3 ans : 60%

67% des personnes présentées à l'examen ont obtenu la certification visée (source déclarative sur 3 ans)

Résultats 2021



# Validation des Acquis par l'Expérience (VAE)

Depuis 2002, la Validation des acquis de l'expérience permet de faire reconnaître officiellement les compétences acquises tout au long de la vie et d'obtenir un **diplôme**, **un titre ou une certification** en adéquation avec son expérience, cela sans avoir à suivre nécessairement une formation. http://www.vae.gouv.fr/

# En quoi consiste l'accompagnement ?

- Il vous apporte une aide méthodologique pour réaliser le dossier de validation (dossier de preuves ou livret 2) afin de sélectionner les activités à décrire, d'aider à l'explicitation des expériences par une description fine des activités et à structurer le dossier en valorisant les compétences mises en œuvre
- Il vous aide à préparer l'entretien avec le jury

#### Objectifs - A l'issue de l'accompagnement, le bénéficiaire sera capable de :

- Repérer dans son expérience les situations les plus exploitables au regard des preuves de compétences demandées dans le dossier.
- Structurer et rédiger des preuves en adéquation avec celles demandées dans le dossier de preuves.
- Présenter par écrit et par oral son dossier devant le jury de validation.

## Contenu détaillé de l'accompagnement

- Appui méthodologique à la rédaction du livret de validation
- Analyser et exploiter son expérience par rapport au référentiel du titre ou diplôme demandé.
- Constituer les preuves de ses acquis à faire figurer dans le dossier de preuves ou le livret 2 de l'Education Nationale.
- Décrire par écrit et par oral les éléments de ses compétences acquises en situation de travail.
- Se préparer à présenter son dossier au jury
- Entretien post-jury

Le volume horaire de l'accompagnement est modulé suivant le nombre de blocs de compétences à valider et le besoin du candidat en terme d'accompagnement. En général les 3 formules horaires suivantes sont proposées.

## L'accompagnement de 10 heures comporte :

un apport méthodologique

- a minima une séance d'analyse de preuves recueillies par le candidat
- une séance est dédiée à la préparation au jury

## L'accompagnement de 16 heures comporte :

Une guidance rédactionnelle et méthodologique

- a minima une séance d'analyse de preuves recueillies par le candidat
- une séance est dédiée à la préparation au jury

#### L'accompagnement de 24 heures comporte :

Une guidance rédactionnelle et méthodologique renforcée

- a minima deux séances d'analyse de preuves recueillies par le candidat
- deux séances sont dédiées à la préparation au jury



## Méthodes et moyens pédagogiques

3 modalités d'accompagnement en présentiel, distanciel (disposer d'une connexion internet adaptée) et mixte.

Entretiens individuels - Possibilité d'ateliers collectifs sur certains thèmes.

Description du parcours professionnel selon les différents emplois occupés

Analyse commentée d'extraits

Analyse des compétences professionnelles et transférabilité vers le référentiel de diplôme ou titre.

Conseils pour la description et l'analyse de l'expérience - Conseils rédactionnels.

Entrainement à l'entretien avec le jury - Confidentialité des informations communiquées garantie.

Bureau individuel

## Modalités de suivi pédagogique et d'évaluation des acquis

Questionnaire de satisfaction à la fin de l'accompagnement, entretien de suivi suite au passage devant le jury.

Le candidat est responsable de sa VAE. A ce titre, il est responsable de la constitution et de la rédaction de son dossier (l'usage d'un outil de traitement de texte est recommandé). C'est lui qui juge de l'état de son dossier et décide donc de la date à laquelle il souhaite le déposer pour se présenter devant le jury de validation.

Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle, doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

#### Modalités et délais d'accès

Proposition d'un entretien d'information préalable dans les 15 jours suivant la demande et réalisation de l'accompagnement selon un calendrier planifié avec le bénéficiaire sous réserve de recevabilité du dossier.

#### Public et Pré-requis

Toute personne quel que soit son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation et pouvant justifier d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée.

Avoir validé le livret de recevabilité pour suivre l'accompagnement

## **Accompagnateurs**

Conseiller spécialisé dans l'accompagnement VAE et en fonction de la certification : expert métier.

## Formalisation à l'issue de la formation

Dossier de preuves constitué par le bénéficiaire pour présentation devant jury

#### Livrables à l'issue de la formation

Attestation d'accompagnement

Durée: 3 options d'accompagnement: 10 heures en 5 séances\*

16 heures en 8 séances\* 24 heures en 12 séances\*

Tarifs: • Avec prise en charge CPF de 10 heures : 650 euros nets de taxes (exonéré de TVA)

16 heures : 1040 euros nets de taxes (exonéré de TVA) 24 heures : 1560 euros nets de taxes (exonéré de TVA)

• Autres tarifs en fonction du mode de financement disponibles sur devis

Nos conditions générales de vente sont consultables sur le site internet de la CMA 57 : <a href="https://www.cma-moselle.fr/vae-et-bilan-de-competences">https://www.cma-moselle.fr/vae-et-bilan-de-competences</a>

#### **Financement**

Accompagnement éligible CPF

Le coût peut être pris en charge par différents financeurs dont le choix dépend du cadre et du secteur d'activité dans lesquels le candidat réalise sa VAE.

#### l iauv

Cette prestation est réalisable sur Metz, Thionville, Forbach.

Contacts: Magalie MAUCOURT Tél: 03 87 39 31 29 <u>mmaucourt@cma-moselle.fr</u>

Prestations accessibles aux personnes handicapées - Parking gratuit Possibilité de restauration sur nos implantations

Site internet : <a href="www.cma-moselle.fr/nos-formations">www.cma-moselle.fr/nos-formations</a> Enregistré sous le numéro 4157P001957 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État



<sup>\* :</sup>séances réalisées en présentiel ou distanciel avec possibilité de modulation de la durée des séances.